

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du lundi 14 novembre à Saint Trivier de Courtes

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry THENOZ, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Hervé CAVILLON, Nathalie LIGERON, Michel BOUILLET, Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT, Michel BRUNET, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Chantal THENOZ

Membres titulaires absents : Corinne PALLUD (donne pouvoir à P. RIONDY), Marie-Laure CLAPPAZ, Thierry FAUSSURIER (donne pouvoir à A. NICOLIER), Karine PACCOUD (donne pouvoir à J. SALLET), Christophe RIGOLLET (donne pouvoir à N. LIGERON), Agnès BONNAND, Eric DARBON

Validation du compte rendu du 17 octobre 2016 à l'unanimité

1. Commercialisation des terrains de la Zone d'activités de Roujus

Le Président expose que les travaux de réhabilitation de la ZA de Roujus sont en cours. La livraison est prévue pour mars 2017. Il convient donc de définir le nom définitif de la zone et le prix de vente des terrains.

Le Président rappelle que la zone est constituée de 13 lots allant de 1 100m² à 8 946m². Il propose, en accord avec la commission « développement économique » de nommer la zone « Parc d'activités de Roujus ». Il précise qu'un panneau de commercialisation sera installé au niveau du rond-point de la déchetterie afin d'annoncer la zone.

Il présente ensuite le tableau de calcul des coûts de la zone afin de définir un prix de vente des terrains.

➡ Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE le nom « Parc d'activités de Roujus »
- DECIDE de fixer le prix de vente des terrains au Parc d'activités de Roujus à 20€HT/m²
- PREND NOTE qu'à chaque projet de cession, une délibération ultérieure fixera précisément les conditions de vente de la parcelle concernée
- PREND NOTE que les Services des Domaines seront sollicités avant chaque vente pour l'estimation de la valeur des terrains.

2. Réhabilitation du Parc d'activités de Roujus - avenant au marché de travaux

Le Président propose aux conseillers de déplacer le bassin de rétention afin de libérer la surface centrale pour permettre à un éventuel acheteur d'acquérir l'ensemble du Parc d'activités de Roujus.

Il explique également que les essais de plaques, réalisés sur le fond de forme de la voirie principale, montrent une structure de sol insuffisante. Il est donc nécessaire de la renforcer.

Il précise qu'une partie du réseau d'eaux usées peut être conservée et engendrera ainsi une économie. Il explique qu'afin de couvrir l'ensemble de la zone en fibre optique, du génie civil doit

être ajouté au niveau de la station d'épuration. Enfin, un réseau pluvial existant non répertorié a été découvert. Il faut donc le raccorder au nouveau collecteur.

Ces modifications et ces travaux supplémentaires impliquent les coûts suivants :

- Une plus-value de travaux de terrassement généraux pour un montant de 14 204.90€HT
- Une moins-value de réseaux d'eaux usées pour un montant de - 16 684.70€HT
- Une plus-value de réseaux d'eaux pluviales pour un montant de 41 782.40€HT
- Une plus-value de génie civil Telecom pour un montant de 1 070.60€HT
- 4 nouveaux prix pour un montant total de 38 087€HT

Le montant total de l'avenant est de 78 460.20€HT

Le montant du marché, passe donc de 833 764.55€HT à 912 224.75€HT, ce qui représente 9.41% d'écart induit par l'avenant.

Ces modifications ont également une incidence sur les délais. Le bureau d'étude CIERA propose d'ajouter 7 semaines au délai initial de 10 semaines : 4 pour le déplacement du bassin, 3 pour les travaux sur le réseau d'eau potable menés en parallèle pour le compte du syndicat des eaux, ce qui porte le délai total du marché à 17 semaines.

⇒ Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE les modifications des quantités pour un montant de 40 373.20€HT.
- APPROUVE l'intégration de prix nouveau pour un montant de 38 087€HT.
- APPROUVE la prolongation de délais de 7 semaines.
- Le nouveau délai du marché est donc de 17 semaines.
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 du groupement d'entreprises FAMY/EUROVIA/SOMEC/CHARRIN d'un montant de 78 460.20€HT.

Le montant du marché passe donc de 833 764.55€HT à 912 224.75€HT

3. ZA des Reisses : Proposition de prix du lot n°3 à M. RODOT

Le Président explique qu'il a été contacté par M. RODOT, propriétaire des parcelles 4 et 6 à la ZA des Reisses à CORMOZ. Effectivement, la société de M. RODOT étant en pleine expansion, il souhaiterait agrandir son espace de stockage et de commercialisation de ses bungalows. Il envisage donc d'acheter la parcelle 3 au terme du bail GRTGaz.

Le Président rappelle que le lot 3 est composé des parcelles cadastrées ZH-209 et ZH-211 pour une surface totale de 5 383m².

La commission « Economie – Aménagement de l'Espace » propose de maintenir le prix de vente de 11€HT/m² défini en 2012 par délibération.

Après négociation, M. RODOT fait une contre-proposition à 9.50 €HT/m².

Le Président précise qu'une précédente délibération en 2014, fixait le prix de cette parcelle à 10€HT/m² pour un projet d'huilerie.

⇒ Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires, à l'unanimité des présents :

- APPROUVENT la vente du lot 3 de la Za des Reisses à CORMOZ, cadastré ZH-209 et ZH-211 pour une surface totale de 5 383m² au prix de 10€HT/M² soit un coût total de 53 830€HT au profit de M. RODOT, gérant de l'entreprise BR Modulaire dont le siège social est situé au 284 route de Saint Amour - ZA des Reisses à CORMOZ (01560),
- AUTORISENT le Président à signer l'acte de vente et toutes pièces afférentes au dossier à la fin du bail de location de ce lot avec GRT GAZ, c'est-à-dire en février 2018.

4. ZA des Reisses : Convention de servitude ENEDIS

Le Président rappelle que la ligne moyenne tension située sur la parcelle 2 de la ZA des Reisses a été enfouie cette année afin de libérer ce lot de cette contrainte. Il convient donc de signer, avec ENEDIS, une convention de servitude pour la nouvelle ligne souterraine et le support permettant la liaison entre la nouvelle ligne et l'existante. La convention concerne la ligne souterraine et un support qui sont situés sur la parcelle cadastrée ZH215 à CORMOZ.

⇒ Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires, à l'unanimité des présents AUTORISENT le Président à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle 2 de la ZA des Reisses à CORMOZ.

5. Beurrerie : Bail de location avec Alt'Informatique

Le Président rappelle que les travaux d'aménagements des 2 locaux d'activités de la Beurrerie sont en cours. Il rappelle également que le local 1 est réservé par Alt'informatique. Il convient donc à présent de signer un bail commercial avec ce futur locataire.

Le Président fait lecture au Conseil communautaire du projet de bail et rappelle les principales caractéristiques de celui-ci :

- Bail commercial 3/6/9
- Bail du local 1 prendra effet le 1er février 2017
- Loyer du local 1 est de 500€HT/mois
- Dépôt de garantie : 500€

Le Président rappelle que le montant du loyer a été fixé par délibération en date du 25 avril 2016.

⇒ Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires, à l'unanimité des présents :

- APPROUVENT le projet de bail commercial présenté par Monsieur le Président et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
 - Durée du bail : 9 ans à partir du 1er février 2017 et expirera le 31 janvier 2026
 - Montant du loyer : loyer mensuel de 500€HT soit 600€TTC. Le loyer est assujéti à la TVA. Il sera révisé une seule fois, à l'expiration de la première période annuelle du bail, en fonction de l'évolution de l'indice nationale du coût de la construction publié par l'INSEE.
 - Dépôt de garantie est de 500€
- AUTORISENT le Président à signer le contrat de bail commercial avec Monsieur Mickaël GAUDILLERE, gérant de la société Alt'Informatique ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

6. Beurrerie : Bail de location avec la MSA

Le Président rappelle que les travaux d'aménagements des 2 locaux d'activités de la Beurrerie sont en cours. Il rappelle également que le local 2 est réservé par la Mutualité Sociale Agricole Rhône-Alpes pour ses bureaux locaux. Il convient donc à présent de signer un bail commercial avec ce futur locataire.

Le Président fait lecture au Conseil communautaire du projet de bail et rappelle les principales caractéristiques de celui-ci :

- Bail commercial 3/6/9
- Bail du local 2 prendra effet le 1^{er} mars 2017
- Loyer du local 2 est de 700€HT/mois
- Dépôt de garantie : 700€

Le Président rappelle que le montant du loyer a été fixé par délibération en date du 25 avril 2016.

⇒ Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires, à l'unanimité des présents :

- APPROUVENT le projet de bail commercial présenté par Monsieur le Président et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
 - Durée du bail : 9 ans à partir du 1er mars 2017 et expirera le 28 février 2026
 - Montant du loyer : loyer mensuel de 700€HT soit 840€TTC. Le loyer est assujéti à la TVA. Il sera révisé une seule fois, à l'expiration de la première période annuelle du bail, en fonction de l'évolution de l'indice nationale du coût de la construction publié par l'INSEE.
 - Dépôt de garantie est de 700€
- AUTORISENT le Président à signer le contrat de bail commercial avec Monsieur le Président de la MSA ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

7. ZC des Platières : Achat de terrains

Le Président explique que des terrains situés en Zone Commerciale, sont actuellement en vente. Il rappelle que cette zone d'activités est identifiée dans le PLU de la commune et dans le SCOT. Il s'agit des parcelles B 531, 532, 533, 534 de la Zc des Platières à Saint-Trivier-De-Courtes d'une surface totale de 20 806m² appartenant à des propriétaires privés. Les membres de la commission « Economie – Aménagement de l'Espace » ont donné un avis favorable à cette opportunité foncière.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à négocier l'achat des parcelles B 531, 532, 533, 534 de la Zc des Platières à Saint-Trivier-De-Courtes d'une surface totale de 20 806m².

8. Construction des vestiaires du stade multisports : lancement de la consultation des marchés de travaux

Le Président rappelle que le Permis de Construire du vestiaire du stade multisports est en cours d'instruction. Afin de signer les marchés de travaux avant la fin de l'année, il convient de lancer la consultation des entreprises.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à lancer la consultation des marchés de travaux pour la construction du vestiaire du stade multiports.

9. Création et composition de la CLECT

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Président expose qu'il conviendrait de créer et de décider de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin de procéder à certains ajustements avant la fusion des 7 EPCI du bassin de vie de Bourg en Bresse. Il propose de suivre la composition de la CLECT du précédent mandat, à savoir 1 représentant titulaire et 1 suppléant par commune-membre, soit 12 membres.

Le Président précise que chaque commune devra donc délibérer pour désigner les membres de la CLECT.

⇒ Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des présents :

- DECIDE de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- DECIDE que la CLECT sera composée d'un conseiller municipal titulaire et d'un conseiller municipal suppléant par commune, soit 12 membres titulaires et 12 membres suppléants

10. Emprunt ZA Roujus : Choix de l'établissement bancaire

Le président rappelle qu'un emprunt a été prévu au budget annexe de Roujus lors du vote du budget primitif 2016 et qu'il convient désormais de souscrire cet emprunt destiné à financer les travaux d'aménagement du Parc d'activités de Roujus, à Saint Trivier de Courtes.

Après consultation de trois banques différentes pour un taux fixe sur 10 ans, il propose de retenir l'offre présentée par le Crédit agricole Centre-Est dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Financement d'investissement
- Montant du capital emprunté : 600 000 €
- Durée d'amortissement : 120 mois
- Taux d'intérêt : 0.76 %
- Frais de dossier : 920 €
- Périodicité retenue : trimestrielle, soit des échéances de 15 591.46 €, pour un coût total du crédit de 623 658.32€

⇒ Après avoir pris connaissance des conditions de prêt proposées par le Crédit agricole Centre-Est, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents DECIDE de contracter auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 600 000 €uros dont les caractéristiques ont été citées plus haut. Il AUTORISE le président de la Communauté de Communes à signer le contrat de prêt.

11. Transfert des terrains de Crocu au syndicat mixte :

Le Président rappelle que la Communauté de Commune de Pont de Vaux et la Communauté de Communes du canton de St Trivier de Courtes sont co-proprétaires de 24 ha 52 a 62 ca au lieudit « Crocu » sur la commune de St Trivier de Courtes achetés dans le cadre de l'exploitation d'une décharge commune pour les deux cantons.

Afin de répondre aux besoins d'organisation et de clarification de la gestion du traitement des ordures ménagères, les Communautés de Communes ont entrepris la création d'un Syndicat Mixte de traitement (syndicat mixte de Crocu) le 23 mai 2002.

Pour que celui-ci puisse exercer ses compétences une mise à disposition des terrains a été nécessaire :

- dans un premier temps, en 2003, les terrains sur lesquels sont situés le centre de stockage de déchets et la plate-forme de compostage, pour une superficie de 5 ha 04 a 10 ca
- dans un second temps, les terrains de l'ancienne décharge pour que le syndicat puisse réaliser le réaménagement de celle-ci pour une superficie de 2 ha 20 a 58 ca.

L'article L.3111-3, ou L3112-1, du CG3P permet, dans le cadre des transferts de compétences, de faire un transfert en pleine propriété des biens qui correspondent à la compétence mise en œuvre.

Par conséquent, afin que le syndicat puisse exercer sa compétence en matière de traitement, d'élimination, de valorisation des déchets, de réaménagement et de remise en valeur du site, sans contrainte et dans le respect de la réglementation, un transfert en pleine propriété à titre gratuit de l'ensemble des terrains du site de Crocu soit 24 ha 52 a 58 ca serait judicieux. Ce transfert en pleine propriété se fait par un transfert amiable, après délibération de chacun des conseils concernés.

⇒ Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil de Communauté, à l'unanimité : autorise le transfert de propriété à titre gratuit du tènement foncier de 24 ha 52 a 62 ca du site de Crocu actuellement co-propriété de la Communauté de Communes de Pont de Vaux et de la Communauté de Communes du canton de St Trivier de Courtes au Syndicat Mixte de Crocu.

12. Suppression de la régie de recettes « Composteurs et bio-seaux »

Le Président rappelle la délibération du 15 septembre 2008 autorisant la création de la régie de recettes « Composteurs et Bio-seaux ». Comme cette opération est terminée, il convient de supprimer la régie de recettes avant la fusion.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, APPROUVE la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement de l'opération « Composteurs et Bio-seaux » à la date du 14 novembre 2016.

13. Appel à projets « animations sportives pour les 11-16 ans »

Le Président rappelle que la commission « sports, loisirs et communication » s'est réunie le 9 novembre dernier pour auditionner la seule association sportive qui a candidaté à l'appel à projet annuel communautaire portant sur les « animations sportives des 11-16 ans » créé par délibération du 29 juin 2015. Le projet présenté par le Tennis Club Intercommunal de Haute Bresse consiste principalement en l'organisation de deux stages de découverte intensive du tennis pour des jeunes âgés de 11 à 16 ans qui n'auraient jamais pratiqué ce sport.

Le Président et les conseillers communautaires regrettent que, malgré la communication du cahier des charges aux clubs locaux, seule une association sportive ait répondu à l'appel à projets, sachant que 2 projets peuvent être subventionnés par an à hauteur de 5 000 € chacun.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- RETIENT la candidature du Tennis Club Intercommunal de Haute Bresse (01560 Saint Trivier de Courtes) au titre de l'appel à projets communautaire de novembre 2016 à novembre 2017,
- DECIDE d'octroyer 5000 € au Tennis Club Intercommunal de Haute Bresse-Saint Trivier de Courtes ; le premier acompte de 2000 € sera versé lors de la signature de la convention et le solde de 3000 € au vu des pièces justificatives d'évaluation de l'action subventionnée,
- AUTORISE le Président à signer la convention avec l'association du Tennis Club Intercommunal de Haute Bresse- Saint Trivier de Courtes représenté par le Président Franck Bailly,
- APPROUVE la décision modification n°13 du budget général suivante :

Fonctionnement :

Dépenses :

Art.657.4 : Subventions aux associations

Tennis Club Intercommunal de Haute Bresse + 2000 €

Autres clubs..... - 2000 €

14. Convention de développement des arts et de la culture 2016/2017

Le Président présente la compagnie de théâtre TURAK qui va être accueillie en résidence d'artistes sur le territoire pour l'année scolaire 2016/2017. Il convient donc de solliciter la subvention de 30 000 € à la DRAC et de 10 000 € au département.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet culturel 2016/2017 et SOLLICITE les subventions correspondantes

Type de dépenses	Montants en €	Type de recettes	Montant en €
Projet 2016/2017 théâtre Cie Turak	49 000 €	DRAC	30 000 €
		Conseil départemental	10 000 €
Projet 2017/2018 préparation	1 000 €	Communauté de communes (devenant CA3B)	10 000 €
TOTAL dépenses	50 000 €	TOTAL recettes	50 000 €

15. Subvention 2016 Association « Patois, traditions et métiers d'autrefois »

Le Président expose que l'association « Patois, Traditions et Métiers d'Autrefois » qui œuvre pour la valorisation du patrimoine bressan a particulièrement bien animé la fête du Vincuit, édition 2016, à la Ferme musée de la Forêt. En outre cette association contribue régulièrement à l'animation d'ateliers « vieux métiers » durant la période estivale. Le Président propose donc de soutenir les actions de cette association par une subvention de 550 €.

- ➡ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents,
- APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 550 € à l'association « Patois, Traditions et Métiers d'Autrefois » représentée par Michel Carruge, Président
 - APPROUVE la décision modificative n°14 du budget principal comme suit :
Fonctionnement
Dépenses :
Art. 6574 : Subventions aux associations
« Patois, Traditions et Métiers d'autrefois »..... + 550 €
Art 022 : Dépenses imprévues..... – 550 €

16. Subvention 2017 ALTEC

Le Président rappelle les missions d'ALTEC (Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel de l'Ain) concernant l'appropriation par tout public des usages numériques dans notre société actuelle. Le programme 2017 porté par cette association s'intitule « Planet Num » et vise à sensibiliser tout public au numérique, à ses technologies et à ses usages. Il est décliné à l'échelle des territoires, au plus près des publics scolaires notamment. Il prend la forme d'un spectacle « Il était une fois Internet.. » joué sur une journée, suivi d'une « ExpoLab », exposition laboratoire, présente une semaine entière sur le territoire.

Le coût de l'ExpoLab du lundi au vendredi est de 700 €/jour, soit 3500 €/semaine (animations comprises) et la tournée de spectacle (2 représentations/jour) d'un coût de 1500€ ; au total le coût serait donc de 5000 €. Le coût pour le public scolaire ou tout public serait de 1.50 €/entrée. Le Président précise que les frais de transport vers ces animations communautaires seront pris en charge par la Communauté de Communes.

- ➡ Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :
- APPROUVE la réalisation du programme « Planet Num » sur le territoire en 2017
 - PREND NOTE du coût total de ces prestations, à savoir 5000 €
 - AUTORISE le Président à signer la convention avec ALTEC (Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel de l'Ain)

17. Subvention 2017 « Festival sur un Plateau »

Le Président dresse un bilan positif de l'édition 2016 du festival Théâtre sur un Plateau auquel la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes a participé pour la première fois en 2016. La Carronnière a ainsi accueilli la première représentation du festival, une lecture en musique du « Vieil Homme et la Mer » par Marie-Christine Barrault. Près de 3000 spectateurs ont ainsi pu participer à des spectacles de qualité sur notre territoire et celui de Montrevel en Bresse du 2 au 7 août 2016.

Monsieur Brunet propose au conseil communautaire de renouveler, en 2017, la participation financière à hauteur de 3000 € comme en 2016, au profit de l'association organisatrice.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, APPROUVE la participation financière d'un montant de 3000 € à l'association « la Lune à l'envers » pour le Festival « Théâtre sur un plateau », édition 2017.

18. Indemnités à la trésorière

Le Président présente la demande d'indemnités de conseil allouée au comptable du Trésor pour un montant de 706.83 € bruts (si 100%).

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, APPROUVE la demande d'indemnités de conseil à Mme Morel-Paclet à hauteur de 100%, soit 706.83 €

19. Convention de servitude de tréfonds

La 1^{ère} Vice-Présidente explique que la communauté de communes a reçu, par courrier en date du 3 novembre, une demande d'autorisation de travaux de la part de la Commune de Saint Trivier de Courtes. Il s'agit de permettre à la Commune de réaliser des travaux d'extension de son réseau d'assainissement collectif. Ces travaux impliquent la réalisation de tranchées sur les parcelles cadastrées C 713 et C1031 situées sur le Parc d'activités de Roujus à Saint Trivier de Courtes.

Il convient donc de signer, avec la Commune de Saint Trivier de Courtes, une convention de servitude de tréfonds pour ces futures canalisations.

⇒ Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires, à l'unanimité des présents :

- AUTORISENT la 1^{ère} Vice-Présidente à signer la convention de servitude de tréfonds avec la Commune de Saint Trivier de Courtes pour les parcelles cadastrées C 713 et C 1031 du Parc d'activités de Roujus à Saint Trivier de Courtes.
- PRENNENT NOTE que la Commune de St Trivier de Courtes aura la charge de l'entretien de cet ouvrage et s'acquittera des frais de notaire liés à la signature de la convention.

20. Lancement consultation pour la signalétique de la Route des 3 moulins :

Le Président explique que le projet de créer une signalétique adaptée pour la Route des 3 Moulins qui concerne les communes de Servignat, Saint Jean sur Reyssouze et Mantenay a été inscrit au BP 2016 ; il convient donc de lancer la consultation des entreprises selon un cahier des charges présenté par le Président.

⇒ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, APPROUVE le lancement de la consultation pour la signalétique de la Route des 3 Moulins.

21. Moulin de Vescours : Fonds de concours à la commune :

Le Président rappelle que la somme de 1600 € avait été inscrite au BP 2016 au titre du versement d'un fonds de concours aux communes de Vescours et Courtes pour leurs actions en faveur du tourisme. En effet la commune de Vescours accepte la donation du moulin de l'Etang Morel par l'Office de Tourisme du Canton de Saint Trivier de Courtes. La Communauté de Communes qui promeut le patrimoine vernaculaire local anime annuellement la journée des Moulins sur ce lieu et soutient donc la commune dans sa démarche de sauvegarde de ce bâtiment typique.

Le Président propose donc de verser un fonds de concours de 953 € correspondant à 50% des frais de notaire dus par la commune au titre de cette donation

⇒ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le président à procéder au versement d'un fonds de concours d'un montant de 953 € à la commune de Vescours, correspondant à 50% des frais de notaire liés à la donation du Moulin de l'Etang Morel par l'Office de Tourisme du Canton de Saint Trivier de Courtes,
- PREND NOTE que la communauté de communes, au titre de sa compétence « Tourisme » poursuivra la promotion et l'animation de ce site, notamment lors de la Journée nationale des Moulins.

22. Subvention CAF : projet RAM les incroyables comestibles :

Le Président expose un nouveau projet porté par le Relais Assistantes Maternelles, en collaboration avec l'EHPAD de Saint Trivier de Courtes. Cette action s'intègre dans le réseau national des « Incroyables comestibles », démarche participative et solidaire issue d'un élan volontaire de don et de partage.

Des bacs de plantation seront installés dans un lieu public, entre l'école, le pôle petite enfance et l'EHPAD, à Saint Trivier de Courtes. Au printemps 2017, les enfants et personnes âgées de ces structures partenaires participeront à la plantation, entretien et cueillette des fleurs et légumes.

Le financement du projet, outre le temps de coordination de l'animatrice du RAM, porte sur l'acquisition de bacs de plantation spécifique, adaptés aux enfants, et fabriqués sur mesure par l'ESAT de Vernoux, pour un montant de 2500 €. Une subvention pourrait être sollicitée auprès de la CAF, notre partenaire privilégié.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents,

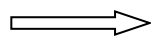
- APPROUVE le projet des « Incroyables comestibles » en partenariat avec la commune de Saint Trivier de Courtes, l'EHPAD de Saint Trivier de Courtes et les écoles maternelles et primaires.
- SOLLICITE une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour soutenir financièrement cette action inédite sur notre territoire rural.

23. Mobilier Ferme musée de la Forêt : fonds de concours :

Le Président rappelle que la somme de 1600 € avait été inscrite au BP 2016 au titre du versement d'un fonds de concours aux communes de Vescours et Courtes pour leurs actions en faveur du tourisme. En effet la commune de Courtes accepte la donation du mobilier et de l'outillage de la Ferme musée de la Forêt proposée par l'Office de Tourisme du Canton de Saint Trivier de Courtes.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes ayant été membre de droit de l'association n'a pu être bénéficiaire de ce don. La Communauté de Communes qui gère le site de la Ferme musée de la Forêt soutient donc la commune dans sa démarche de sauvegarde du mobilier et de l'outillage ancien.

Le Président propose donc de verser un fonds de concours de 200€ correspondant à 50% des frais de notaire réglés par la commune au titre de cette donation (à savoir 400 € TTC).

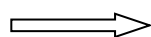


Le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le président à procéder au versement d'un fonds de concours d'un montant de 200 € à la commune de Courtes, correspondant à 50% des frais de notaire dus par la commune au titre de la donation du mobilier et de l'outillage ancien de la Ferme musée de la Forêt par l'Office de Tourisme du Canton de Saint Trivier de Courtes,

24.ADMR : Baisse de la subvention « projet mobilité » :

Le Président expose qu'une subvention de 1500 € avait été inscrite au BP2016 afin de soutenir le projet mobilité mis en œuvre sur le territoire aux côtés d'autres partenaires. Il expose que la subvention nécessaire serait finalement que de 900 €. Le Président propose donc, en accord avec l'association ADMR Saint Trivier de Courtes, de réduire la subvention initiale de 1500 € à 900 €.



Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents,

- APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 900 € à l'association « ADMR SAINT TRIVIER DE COURTES» représentée par Michel Chanel, Président
- APPROUVE la décision modificative n°15 du budget principal comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :

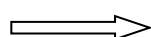
Art. 6574 : Subventions aux associations

« ADMR SAINT TRIVIER Projet mobilité »..... - 600 €

Art 022 : Dépenses imprévues..... + 600 €

25.DM n°16 au budget principal : charges de personnel :

Le Président expose que pour faire face à de nombreuses indisponibilités des agents en 2016 (maladie, maternité, congés parental ...), la Communauté de Communes a dû recruter du personnel contractuel pour les remplacements. Il convient, à ce titre d'ajuster les crédits budgétaires relatifs aux charges de personnel.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents de voter les crédits budgétaires nécessaires comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :

Art. 6218 : Autre personnel extérieur..... + 15 000,00 €

Art. 6411 : Personnel titulaire + 10 000,00 €

Art. 6413 : Personnel non titulaire + 12 000,00 €

Art. 022 : Dépenses imprévues..... – 37 000 €

26.DM n°1 au budget annexe du CLIC : charges de personnel :

Le Président expose que pour faire face à de nombreuses indisponibilités des agents en 2016 (maladie notamment) la Communauté de Communes a dû recruter du personnel contractuel pour les remplacements du service CLIC des pays de Bresse. Il convient, à ce titre d'ajuster les crédits budgétaires relatifs aux charges de personnel.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents de voter les crédits budgétaires nécessaires comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :

Art. 6413 : Personnel non titulaire	+ 6 000,00 €
Art. 022 : Dépenses imprévues	- 3 500,00 €
Art. 62871 : Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	- 1 600,00 €
Art. 6261 : Frais d'affranchissement	- 900,00 €

Questions diverses :

- Le Petit déjeuner de l'économie aura lieu le vendredi 2 décembre 2016 à 8h30 en salle Espace Jeunes/Vidéoconférence.
- Suivi du projet de fusion : présentation du projet d'organisation de l'antenne de proximité à Saint Trivier de Courtes, proposée pour le pôle territorial Bresse.